

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 17 MAI 2022 -

DÉCISION N° 22 - 04 - 025

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 janvier 2022 s'est réuni le mardi 17 mai 2022 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

**Décision 8 : Les renouvellements de conventions relatifs à l'entretien des espaces verts et des abords de certaines casernes.**

Depuis plusieurs années, les entretiens des abords des centres de Périgneux et Saint-Just-en-Chevalet sont réalisés par les services techniques des communes concernées. Il est proposé de reconduire les conventions relatives à cette prestation selon les modalités déjà existantes.

I – Concernant la commune de Périgneux (annexe 1) :

Pour l'année 2022, les modalités seraient les suivantes :

- tarif horaire : 22 €
- volume d'heures estimé nécessaires à l'accomplissement de cette prestation : 37 heures,
- forfait d'utilisation de matériels et de fournitures diverses : 550 €.

Ainsi, la prestation annuelle totale représenterait un montant de 1 364 € TTC. Ce dernier serait révisable annuellement selon une formule de révision de prix.



II – Concernant la commune de Saint-Just-en- Chevalet (annexe 2) :

Pour l'année 2022, les modalités seront les suivantes :

- tarif horaire : 22 €
- volume d'heures estimé nécessaires à l'accomplissement de cette prestation: 36 heures,
- forfait d'utilisation de matériels et de fournitures diverses : 300 €.

Ainsi, la prestation annuelle totale représenterait un montant de 1 092 € TTC. Ce dernier serait révisable annuellement selon une formule de révision de prix.

Les conventions présentées - qui seront prochainement soumises à l'examen des conseils municipaux de chacune des communes - seraient établies pour une durée de 5 ans et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau approuve les projets de renouvellement des conventions relatifs à l'entretien des espaces verts et des abords des casernes de Périgneux et Saint-Just-en-Chevalet et autorise la Présidente à signer les documents ci-joints.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

La Présidente du Conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Darfeuille', written over a horizontal line.

Marianne DARFEUILLE